

2.A

1

REQUALIFICATION DES ENTRÉES D'AGGLOMÉRATION EXISTANTES

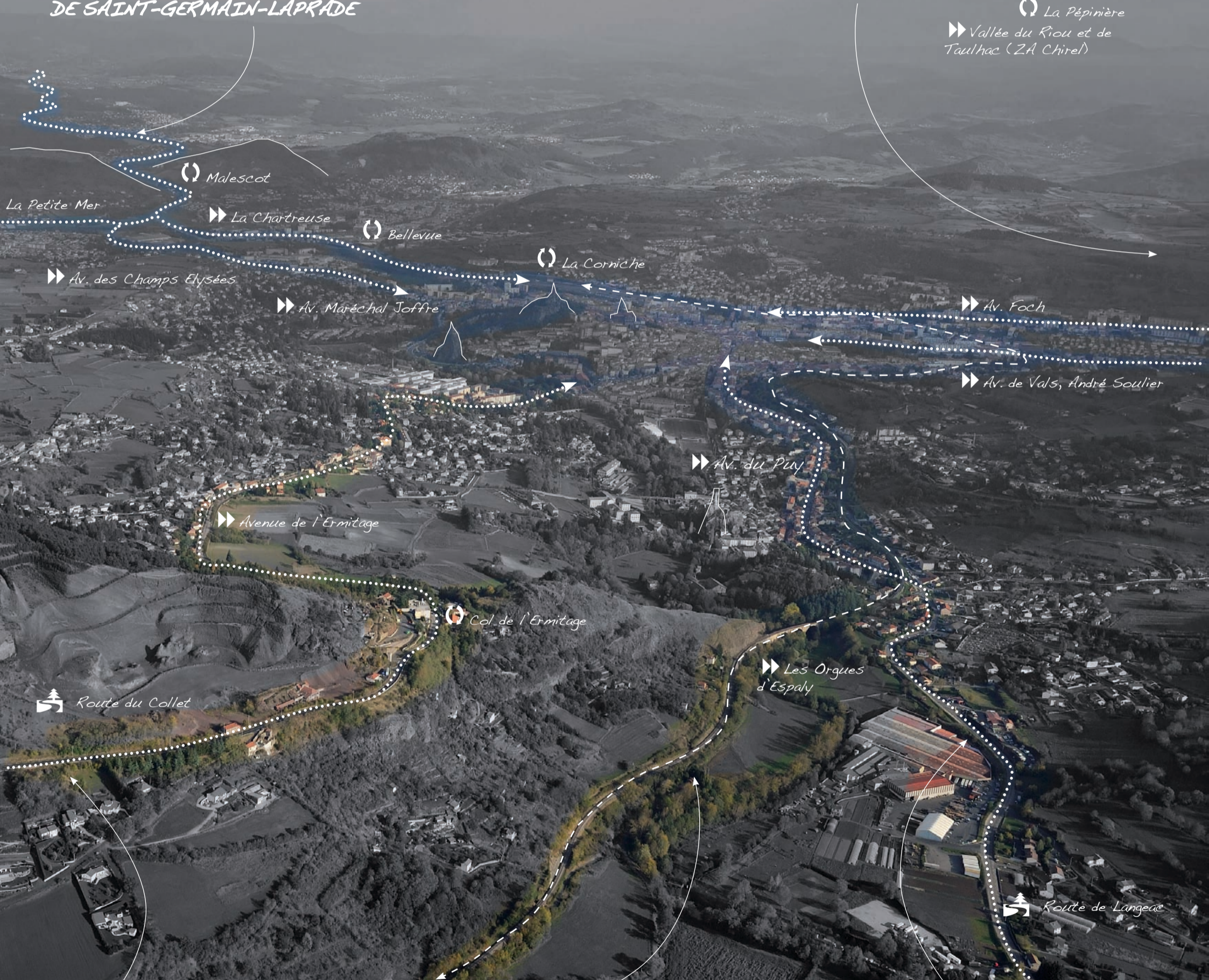
Les entrées de ville sont les lieux historiques de l'expérience paysagère du basculement sur le bassin du Puy-en-Velay par excellence. La N88 offre des entrées majeures sur le coeur de l'agglomération par la descente du Monteil ou par les gorges du Lion et bientôt par Bellevue. Les entrées sont aussi des lieux où convergent les enjeux de développement urbain (panoramas, publicité, mobilités douces, place de la nature, habitat, zones commerciales...) et où la question de ce que l'on donne à voir et à vivre est primordiale. Aussi les entrées d'agglomération existantes ont été identifiées comme des espaces potentiels d'actions de la politique du 1% Paysage et Développement dans l'objectif de renforcer le coeur d'agglomération.

La particularité des entrées d'agglomération est qu'elles ne se résument pas à un simple lieu, mais plutôt à une séquence, composée d'un itinéraire d'approche plus ou moins long qui permet la découverte progressive du site, un basculement (expérience de col), puis une pénétration. Aussi la requalification doit prendre en compte l'ensemble de la séquence.

Légende des expériences paysagères : itinéraire d'approche basculement pénétration

DEPUIS LACHAMP PAR LA PLAINE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE

DEPUIS LES BARAQUES PAR LES GORGES DU LION



DEPUIS LA PLAINE DE BLEU PAR L'ERMITAGE

DEPUIS LA PINATELLE PAR LES ESTREYS

Le Collet

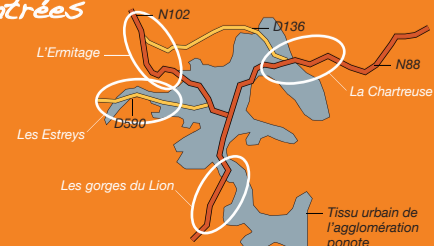
PAR LA VOIE FERRÉE DEPUIS SAINT-VIDAL PAR LA VALLÉE DE LA BORNE

Le Zouave

Regualifier les entrées d'agglomération, ce pourrait être :

- redonner à vivre l'expérience exceptionnelle de découverte du bassin du Puy-en-Velay et de son patrimoine, en allant au-delà du bord de route mais bien en prenant en compte les expériences données à voir, à vivre.
- Apporter une exigence de qualité élevée dans les choix d'aménagement pour faire figure de référence.
- Assumer l'exceptionnalité.
- Appréhender la question des entrées de ville par les multiples usages (à pied, à vélo, en train, en voiture).

Localisation des principales entrées



2.A

2

REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EXISTANTES ET DES FRICHES INDUSTRIELLES

La N88 donne à traverser des zones d'activités industrielles, artisanales et commerciales et offre peu de vision sur le bassin du Puy-en-Velay et son patrimoine. Ces zones manquent pour certaines de qualité tant dans leurs espaces publics, que dans l'architecture ou dans la communication alors qu'elles constituent des entrées sur l'agglomération ; l'effet-vitrine n'est pas au rendez-vous. De plus, elles appartiennent à une première génération d'aménagement de zones : certaines sont saturées, d'autres ne sont pas très dynamiques et sont confrontées aujourd'hui, plus à des enjeux de résidentialisation que de développement industriel.

Si le schéma communautaire des ZAE donne des prescriptions en termes de projets de requalification dont certains sont en train d'être mis en oeuvre, il n'interroge pas l'avenir de ces espaces face aux enjeux actuels et à venir de transformation et de mutation. Aussi, cette action de requalification doit surtout permettre d'anticiper la reconversion, la transformation et la mutation des ZAE de coeur d'agglomération dans un objectif de développement durable, voire de résilience. Elle doit avoir un fort impact sur l'identité du territoire : elle dit le dynamisme territorial et la qualité des projets qui s'y développent.

ZAE de Corsac et Chassende

- mutation
- accessibilité / lisibilité
- reconversion des friches
- spécialisation ?
- rapport à la ville (entrées de ville, quartiers résidentiels...)
- rapport à la Loire

ZAE de Taulhac

- extension ?
- requalification
- accessibilité / lisibilité
- spécialisation ?

ZAE de Chirel

- requalification de la traversée
- valorisation du caractère naturel et de la mise en scène sur la ville
- projet autour de l'eau
- porte d'entrée des villes du Puy et de Vals
- système de points de vue / points de mire
- vallon du Riou et de Taulhac

ZAE des Baraques

- mixité des vocations
- transformation / reconversion des bâtiments
- requalification des espaces publics
- requalification des ensembles bâtis (recommandations architecturales)
- porte d'entrée du coeur d'agglomération ?
- effet vitrine du territoire ?
- promotion économique des savoir-faire locaux ?
- spécialisation ?

Faut-il étendre la zone d'activité de l'autre côté de la route, avec quel projet ?

Vue sur le Meygal, la vallée de la Loire et le Massif du Mézenc

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Redonner de la qualité aux espaces et un confort d'usage pour participer à l'attractivité de chaque zone
- Imaginer et anticiper les transformations, les reconversions et la modularité possible de certains espaces
- Créer un effet vitrine positif

2.A

3

AMÉNAGEMENT D'UN RÉSEAU DE BELVÉDÈRES PAR LA VALORISATION DES VUES ET PANORAMAS

Le diagnostic partagé a montré que le système complexe de points de vue / points de mire du bassin du Puy-en-Velay est une particularité paysagère exceptionnelle et unique sur lequel repose toute l'image du cœur d'agglomération. Il mérite, à ce titre, d'être valorisé et doit participer au renforcement de ce cœur de l'agglomération. Or, les lieux où l'on peut vivre ces expériences paysagères originales ne sont pas toujours mises en valeur, certains sont même dégradés.

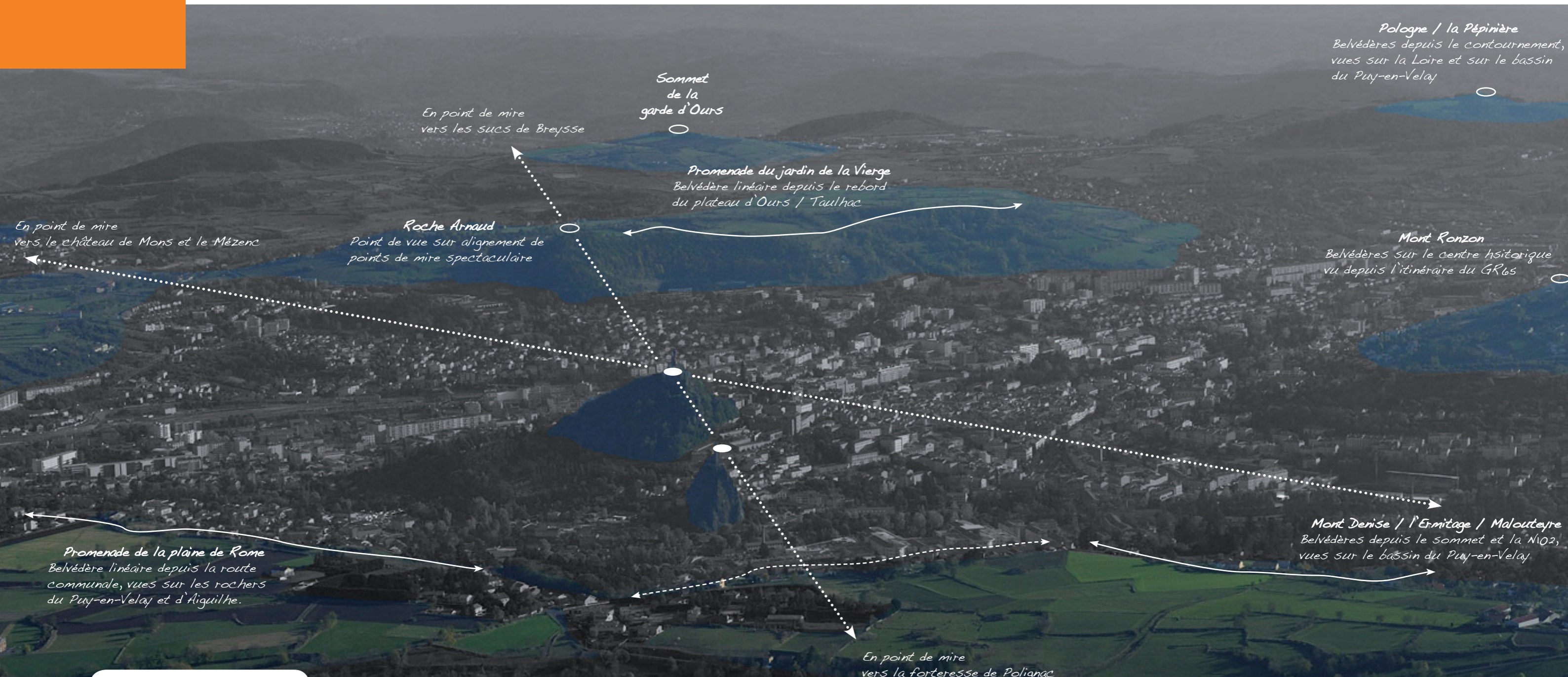
APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Cette action doit mettre en valeur les sites et lieux remarquables à partir d'un inventaire déjà réalisé (Etude DREAL) en s'attachant à révéler les expériences originales.

La mise en valeur des belvédères doit constituer un réseau pour multiplier les points de vue et accroître leur préservation et leur valorisation. Cette action est à mener avec une ampleur « cœur d'agglomération » pour éviter les aménagements ponctuels.

Tous les sites n'ont pas vocation à être aménagés avec la même intensité. Certains demandent une scénarisation et pour d'autres, des clés d'interprétation seront nécessaires.

Aussi, une étude de programmation globale doit être menée sur l'ensemble des belvédères avant la réalisation des aménagements.



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Mettre en œuvre de façon opérationnelle la stratégie paysagère globale de valorisation des atouts paysagers en mettant en valeur les belvédères
- Apporter une exigence de qualité élevée dans les choix d'aménagement pour faire figure de référence (assumer l'exceptionnalité)



La " skyline " utilisée pour la marque territoriale et la communication de l'agglomération illustre déjà cette singularité paysagère avec une certaine discrétion.

SOUTIEN À DES DÉMARCHES COLLECTIVES DE SENSIBILISATION, DE RESTAURATION OU DE CRÉATION D'ÉCO-MOTIFS PAYSAGERS DANS LE SENS D'UNE PRÉSERVATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

Le diagnostic partagé a identifié de nombreux éco-motifs faisant partie de la composition paysagère et naturelle exceptionnelle du territoire (comme les chibottes, les murets, les pins de boulange, les vergers, les gardes, les rochers et escarpements, les zones humides...) et que le contournement traversera et donnera à découvrir. Ces éco-motifs sont parfois en sursis, d'autres vont disparaître avec la réalisation de la nouvelle infrastructure, aussi leur valorisation, leur préservation, leur restauration ou leur création va dans le sens d'une consolidation du caractère paysager et naturel exceptionnel du site du Puy-en-Velay.

Escarpements rocheux et boisés

- dispositif de gestion collective et coordonnée
- démarche de sensibilisation (biodiversité, belvédères)...

Jardins vivriers

- dispositif de gestion collective et coordonnée
- création de nouveaux lieux
- démarche de sensibilisation/promotion...

Patrimoine en pierre sèche

- restauration (soutènement, murets, chibottes...)
- démarche de sensibilisation/promotion...

Pelouses sèches des rebords de plateau basaltique

- dispositif de gestion collective et coordonnée
- partenariat avec agriculteurs locaux
- travaux préalables de débroussaillage
- démarche de sensibilisation (biodiversité, belvédères)...

Chemins

- dispositif de gestion collective et coordonnée
- réouverture...

Rivières et bords de rivières

- dispositif de gestion collective et coordonnée
- démarche de sensibilisation...

Maillage de haies

- dispositif de gestion collective et coordonnée
- programme de plantations
- démarche de sensibilisation...

Boisement gênant

- dispositif de suppression...

Boisement de pins de boulange

- dispositif de gestion collective et coordonnée
- programme d'inventaire
- démarche de sensibilisation...

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Soutenir des initiatives allant dans le sens d'un développement respectueux des ressources paysagères et naturelles du territoire
- Renforcer la biodiversité du territoire : « la diversité des éco-motifs fera la qualité paysagère et environnementale des lieux »